



COMMUNIQUÉ

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Maire de la Commune de Rémière-Montjoly informe les administrés que dans le cadre du nouveau dispositif du recensement de la population, un recensement partiel se déroulera **du 15 janvier au 21 février 2026 inclus.**

Les agents recenseurs chargés de la collecte des renseignements sur les logements et leurs occupants se présenteront munis de leur carte.

Le Maire remercie par avance, les personnes concernées, pour leur collaboration et leur demande de bien vouloir résERVER aux agents recenseurs leur meilleur accueil.

Il rappelle par ailleurs, que le recensement est une obligation et que les renseignements recueillis sont tout à fait confidentiels et qu'en aucun cas, ils ne peuvent servir à d'autres fins que celles de l'établissement de statistiques.

Rémière-Montjoly, 12 janvier 2026

Le Maire,
Claude PLENET